

Près de 1000 familles éligibles aux bons d'achat alimentaires



La Ville de Colomiers vient d'envoyer des courriers à **988 familles columérines, disposant de faibles revenus, afin de leur proposer une aide exceptionnelle sous forme de bons d'achats alimentaires**. Chaque famille pourra recevoir de 45 à 90 euros de bons d'achat par enfant, ou un montant forfaitaire de 50 à 100 euros. Les situations sont étudiées au regard du quotient familial et du nombre de personnes composant le foyer.

Les personnes concernées par cette opération sont 272 familles bénéficiant de la gratuité pour la restauration scolaire (soit 410 enfants), 542 familles bénéficiant de la semi-gratuité (soit 841 enfants), ainsi que 174 familles ou personnes isolées, accompagnées par le Centre communal d'action sociale et de la santé (CCASS) et les conseillères en économie sociale et familiale des maisons citoyennes de la Ville, et **ayant fait l'objet d'une évaluation sociale de leur situation**.

Au total, les familles de 1251 enfants scolarisés dans les écoles publiques de Colomiers, soit plus d'un tiers des effectifs, bénéficieront d'une aide, dans le cadre de cette nouvelle opération.

"Les inégalités se creusent"

"Les périodes répétées de confinement creusent les inégalités entre citoyens, déplore Mme Karine Traval-Michelet, Maire de Colomiers et Vice-Présidente de Toulouse Métropole. Dès notre cellule de crise du 2 avril dernier, nous avons donc décidé de relancer ce dispositif d'aide pour accompagner les familles les plus en difficulté au quotidien."

"En 2020, durant le premier confinement qui avait largement impacté le budget alimentation de nombreux foyers, la Ville de Colomiers avait distribué 201 550 euros de bons d'achat alimentaires. Près de 1000 familles en avaient bénéficié", rappelle M. Arnaud Simion, 1er Adjoint

COLOMIERS COMMUNIQUÉ DE PRESSE

à Mme le Maire délégué aux Solidarités.

La distribution des bons d'achat a déjà commencé. Les familles concernées ont jusqu'au 30 avril 2021 pour renvoyer leur coupon-réponse au Centre communal d'action sociale et de la santé (CCASS), par e-mail ou par courrier.

Votre contact

Dimitri Foltran

Direction de la communication

05 61 15 24 42

dimitri.foltran@mairie-colomiers.fr